



Mairie
de
Saint-Denis-en-Val
Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

L'an deux mille dix sept
le : 21 mars

le Conseil Municipal de la commune de Saint Denis en Val
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur MARTINET Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2017

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs MARTINET Jacques – LUBET Marie Philippe – BOUDON Gérard
- GAULT Monique - BOISSAY Bruno - JAVOY Denis – BOUDIN Maryse - RICHARD
Jérôme - BELLAIS Laurence - BROU Jérôme - GLOUZOUIC Chantal - LABBE Hervé –
ROCHE Brigitte - COUPELLIER Didier - MEUNIER Jean Pierre - PARAGOT Bruno -
VAUXION Guillaume - CHASSIGNEUX Marie Jo. – DANTON M. Thérèse - MOUAK
Prosper – ORTEGA Valérie -

Objet :

Absents excusés :

Mme POPINEAU Marie José qui a donné pouvoir à Mme LUBET Marie Philippe
M. NEVEU Michel qui a donné pouvoir à M. PARAGOT Bruno
Mme JOHANNET Camille qui a donné pouvoir à M. MARTINET Jacques
Mme FREMONDIÈRE Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme GLOUZOUIC Chantal
Mme PATINOTE Nadine qui a donné pouvoir à M. LABBE Hervé
Mme SERVAIS Véronique qui a donné pouvoir à M. MEUNIER Jean Pierre
M. ROZIER Nicolas qui a donné pouvoir à M. VAUXION Guillaume

2017 / 024

Budget Primitif de la
Commune

Année 2017

M. BEMBE Maxime est absent sans avoir donné de pouvoir

Madame BOUDIN Maryse et M. JAVOY Denis sont désignés secrétaires de séance.

M. BOUDON Gérard présente cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté ministériel du 27/12/2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable
M.14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
Vu la délibération n° 2017/001 en date du 31 janvier 2017 relative au débat
d'orientations budgétaires,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La partie fonctionnement du budget primitif 2017 s'équilibre en recettes et en
dépenses à hauteur de 8 065 946.05 €.

⇒ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	EVOLUT* 16/17
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 619 446,00 €	1 834 960,00 €	-11,74%
012	FRAIS DE PERSONNEL	3 679 200,00 €	3 650 000,00 €	0,80%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	629 779,00 €	613 431,00 €	2,67%
66	CHARGES FINANCIERES	22 900,00 €	28 100,00 €	-18,51%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 259,00 €	7 500,00 €	1663,45%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	347 170,00 €	334 057,00 €	3,93%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 021 000,00 €	245 000,00 €	316,73%
022	DEPENSES IMPREVUES	249 475,00 €	90 000,00 €	177,19%
023	PRELEVEMENT POUR INVESTISSEMENT	364 717,05 €	1 270 416,00 €	-71,29%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 065 946,05 €	8 073 464,00 €	-0,09%

PRÉFECTURE DU LOIRET

28 MAR. 2017

COURRIER 1

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de 13.68 % par rapport à 2016, cependant au sein des différents chapitres budgétaires on constate des évolutions plus ou moins marquées. Le montant par habitant des dépenses réelles de fonctionnement est de 972.89 €, à comparer avec le ratio national constaté au niveau de la strate (5 000 à 10 000 habitants) qui est de 974 €.

⇒ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ces dépenses qui assurent le fonctionnement quotidien des services s'élèvent à 1 619 446 € soit -11,74 % par rapport à 2016. Cette diminution globale s'explique par le fait qu'une partie des dépenses de fonctionnement du chapitre 011 ont été transférées à Orléans Métropole à hauteur de 308 500 € et concernent pour les plus importants :

2017 / 024

- 60612 : Energie : 300 000 € (BP 2016 : 399 800 €), -24.96 %,
- 60633 : Fournitures de voirie : 800 € (BP 2016 : 39 500 €), -97.97 %,
- 61521 : Entretien des terrains : 52 700 € (BP 2016 : 108 100 €), -51.25%,

Les articles budgétaires suivants ont augmenté :

- 60623 : Alimentation : 215 180 € (BP 2016 : 199 800 €) + 8.74%, soit + 15 380 €
- 60636 : Vêtements de travail : 11 900 € (BP 2016 : 10 830 €) + 8.74%, soit + 1 070 €
- 6135 : Locations mobilières : 22 970 € (BP 2016 : 20 570 €) + 11.67 %, soit + 2 400 €
- 6184 : Formations : 26 410 € (BP 2016 : 15 170 €) + 74.09 %, soit + 11.240 €

⇒ Chapitre 012 – Frais de personnel

Globalement, le chapitre frais de personnel s'élève pour l'année 2017 à 3 679 200 €. Ce chapitre enregistre une progression de 0.80 %.

Au 1^{er} janvier 2017, mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) qui permet l'application du transfert primes/ point à tous les agents, qui perdront aussi l'avancement d'échelon au temps minimum, au bénéfice d'un cadencement unique.

C'est aussi, une **amélioration du déroulement de carrière** : avancement garanti sur deux grades pour tous, avec un indice terminal significativement plus élevé qu'actuellement

A compter du 1^{er} février 2017, la valeur du point augmentera de 0,6 % ce qui conduira à une **augmentation similaire de la masse salariale de la commune.**

Le ratio dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement est pour notre commune de 50.03 %. Le ratio des communes de la même strate est de 54.5 %.

⇒ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre qui représente 629 779 € fait apparaître une progression de 2.67 % :

- 653 : Indemnités, frais de mission et formation des élus : 122 000 €
- 6541 : Pertes sur créances irrécouvrables : 1 000 €
- 65548 : Contributions aux organismes de regroupement : 77 700 €
- 6558 : Dérogations scolaires : 16 000 €
- 65731/657351 : Participation FAJ et FUL, CLE : 8 000 €
- 657362 : Subvention versée au CCAS : 32 000 €
- 65738 : Subventions autres organismes : 13 787 €
- 6574 : Subventions versées aux associations : 359 292 € (BP 2016 : 334.967€)

(voir délibération spécifique inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal).

⇒ **Chapitre 66 – Charges financières : 22 900 €**

Ce chapitre regroupe les intérêts des emprunts qui sont en diminution de 18.51 % par rapport à 2016 (inscriptions au BP 2016 = 28 100 €).

⇒ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 132 259 €**

Ce chapitre regroupe les intérêts moratoires, les dictionnaires remis aux élèves des écoles élémentaires et les prix offerts à l'occasion des jeux organisés par la médiathèque et les espaces verts.

Egalement, en 2017, une subvention sera versée à un promoteur qui réalise des logements sociaux sur la commune. Cette subvention viendra en déduction de la pénalité due au regard du nombre de logements sociaux manquants.

Pour finir, l'excédent de fonctionnement du budget de l'eau doit être transféré à Orléans Métropole à hauteur de 59 899 €.

2017 / 024

⇒ **Chapitre 014 – Atténuation de produits**

Ce chapitre comprend le prélèvement pour le non-respect des dispositions de l'article 55 de la loi SRU (nombre de logements sociaux existant sur la commune) il est doté de crédits pour le paiement de cette amende.

Le montant du prélèvement pour notre commune sera d'environ 31 000 euros pour 2017.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) est codifié par les articles L.2336-1 et suivants du CGCT, il a été pensé comme un outil de réduction des inégalités entre territoires et mesurer la richesse à l'échelon communal agrégeant richesse de l'EPCI et des communes membres.

Pour 2017, les ressources nationales du FPIC devraient atteindre 1 milliard d'euros. La contribution supportée par notre commune est passée de 3724 € en 2012 à 14329€ en 2013, 23 979 € en 2014, 33 793 € en 2015 et 53 958 € en 2016.

Ainsi, pour l'année 2017, la contribution pour notre commune devrait être d'environ 80 000 €.

L'attribution de compensation (AC) était jusqu'en 2016 versée à notre commune à hauteur de 187 405 €. Depuis le 1^{er} janvier 2017, certaines dépenses et recettes (espace public, PLU, défense incendie) ont été transférées à ORLEANS METROPOLE, l'AC est en conséquence désormais négative.

Notre contribution s'élèvera à environ 910 000 euros.

Le chapitre 014 atténuation de produit est par conséquent arrêté à 1 021 000 €.

Quant aux dépenses imprévues de la section de fonctionnement, le montant s'établit à 249 475 €.

Enfin, concernant les dépenses d'ordre qui s'élèvent en 2017 à 711 887.05 €, elles incluent le prélèvement pour investissement prévu à hauteur de 364 717.05 € (en 2016 : 1 270 416 €) et les dotations aux amortissements pour 347 170 €. Ce montant permettra de financer les investissements programmés sans recourir à un endettement supplémentaire pour cette année.

⇒ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	EVOLUT* 16/17
013	ATTENUATION DE CHARGES	43 300,51 €	75 300,73 €	-42,50%
70	PRODUITS DES SERVICES	562 420,00 €	562 350,00 €	0,01%
73	IMPOTS ET TAXES	3 651 127,00 €	3 790 463,00 €	-3,68%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 665 330,00 €	1 890 300,00 €	-11,90%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	87 950,00 €	68 900,00 €	27,65%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (r+o)	13 814,00 €	33 135,00 €	-0,58%
002	RESULTAT ANTERIEUR	2 042 004,54 €	1 653 015,27 €	15,13%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 065 946,05 €	8 073 464,00 €	-0,09 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 021 127,51 €	6 417 413,73 €	-6,18%

2017 / 024

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées pour l'année 2017 à 6 021 127.51 € soit -6.18 % par rapport à 2016. Elles représentent 796.55 € / habitant, à comparer avec le ratio de la strate qui est de 1 152 € par habitant.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) est évalué à 43 300.51 €. Ce montant est en diminution par rapport à 2016 car il comprenait le remboursement par la commune d'Olivet d'un agent mis à disposition du service culturel.

Les produits des services pour l'année 2016 ont été budgétisés à hauteur de 562.420€ (chapitre 70).

En effet, 60 000 € sont attendus pour le multi-accueil, 100 000 € pour les accueils de loisirs, 90 000 € pour le périscolaire, 235 000 € pour le restaurant scolaire, 10 000 € pour les concessions cimetièrè...

49 000 € ont également été inscrits en recettes de fonctionnement afin de comptabiliser le remboursement par Orléans Métropole d'une quote-part d'annuité d'emprunt correspondant aux dépenses d'équipement transférées.

Les produits des impôts et taxes (chapitre 73) devraient diminuer de 3.68 %.

En effet, l'attribution de compensation était versée à notre commune jusqu'en 2016 à hauteur de 187 405 €.

La taxe communale additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 150 000 € (montant perçus en 2016 : 212 536 €, en 2015 : 194 758.48 € et en 2014 : 142 313.50€).

Les dotations et participations sont évaluées pour 2017 à 1 665 330 €.

Le montant du fonds national de péréquation devrait être de 70 000 € (montants perçus en 2014 : 134 076 €, en 2015 : 97 385 € et en 2016 : 87 647 €).

Le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret est maintenu pour l'année 2017.

Les autres produits de gestion courante sont en augmentation en 2017 (+27.65%). Ce chapitre inclut notamment les recettes provenant du produit des immeubles et des locations de salles communales.

Le chapitre 77 (Produits exceptionnels) comprend les remboursements par notre assureur en cas de sinistre. Ce chapitre est évalué pour 2017 à 11 000 €.

Le montant de l'amortissement des subventions d'équipement reprises au compte de résultat est de 2 814 € pour l'année 2017.

2 042 004.54 € est affecté en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ou anticipé ».

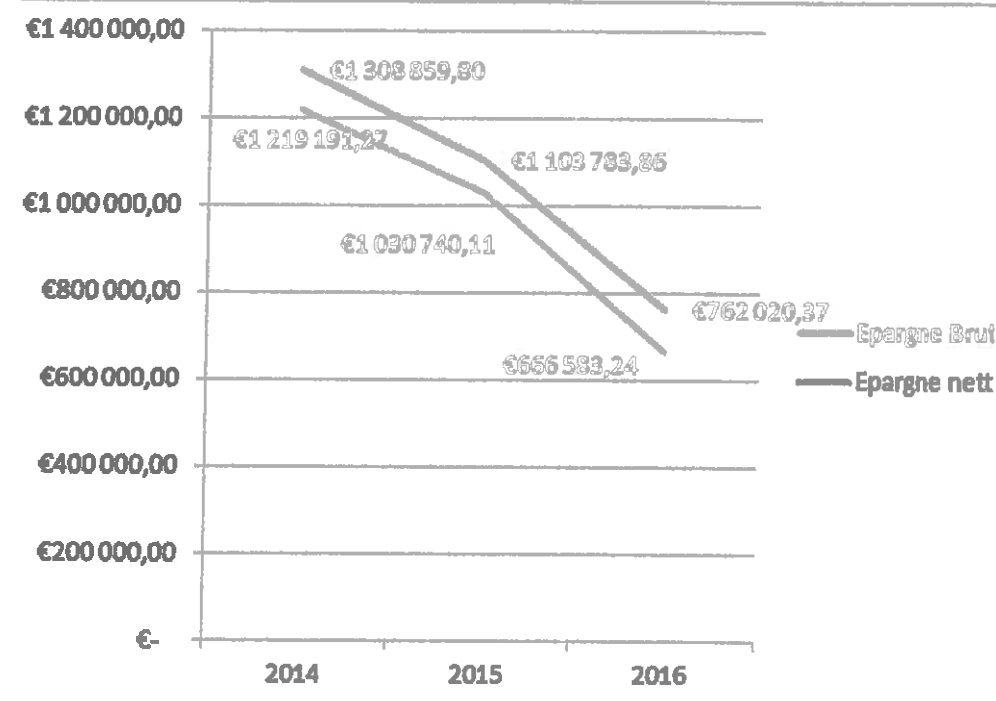
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement diminuée des charges d'intérêt de la dette. Elle sert à financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) ou épargne nette est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement diminuée des charges de la dette (intérêt et amortissement).

La CAF nette pour notre commune au 31/12/2016 est de 666 583.24 €.

2017 / 024



SECTION D'INVESTISSEMENT :

⇒ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	EVOLUT* 16/17
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 260,00 €	1 150,00 €	1226,96%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 025 637,00 €	547 202,00 €	87,43%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	1 180 000,00 €	-100,00%
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS EN COURS	99 000,00 €	96 000,00 €	3,13%
020	DEPENSES IMPREVUES	85 000,00 €	44 086,00 €	92,80%
001	RESULTAT INVEST CUMULE (NEGATIF)	0,00 €	0,00 €	
1068	REVERSEMENT EXCEDENT EAU	78 975,05 €	0 €	
45	DEPENSES TRANSFEREES	1 691 182,00 €	0 €	
	DEPENSES D'ORDRE	12 814,00 €	196 035,00 €	-93,46%
	REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT ANNEE ANTERIEURE	711 440,00 €	2 866 392,00 €	-75,18%
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 719 308,05 €	4 930 865,00 €	-24,57 %
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 995 054,05 €	1 868 438,00 €	56,07%

Les dépenses d'investissement qui s'équilibrent à hauteur de 3 719 308.05 € connaissent une diminution de 24,57 % en 2017.

Les dépenses d'équipement : 1 040 897 € (soit -77,35% par rapport à 2016) regroupent les opérations d'investissement suivantes :

- 515 000 € pour l'acquisition du cabinet médical et du commerce en centre bourg.
- 300 645 € pour l'aménagement des constructions : sécurisation des bâtiments communaux (plan Vigipirate), réfection d'un pan de toiture de la salle des fêtes, création d'un local pour Association de la pétanque, mise en place de batterie électrique de chauffage sur double flux au multi-accueil...
- 79 500 € pour l'acquisition de trois véhicules : services techniques, espaces verts et restaurant scolaire.
- 57 660 € pour l'acquisition d'autres immobilisations corporelles : acquisition de barnums, matériels pour les écoles, autolaveuse, souffleur pour les services techniques, barrières de sécurité, containers isotherme pour le service restaurant scolaire...
- 38 082 € pour le mobilier dont 9 380 € pour le renouvellement des lits au multi-accueil, 8 900 € pour les écoles 6 000 € pour l'acquisition de tables et chaises pour les associations, 4 500 € pour la médiathèque...
- 24 750 € pour le renouvellement du matériel informatique dont 7 500 € pour les écoles.
- 15 260 € pour la migration et la dématérialisation du Conseil Municipal et la réinformatisation du logiciel de la médiathèque.
- 10 000 € pour les acquisitions foncières (terrains nus).

85 000 € ont été inscrits pour les dépenses imprévues de la section d'investissement.

12 814 € concernent les dépenses d'ordre de la section d'investissement.

78 975.05 € pour le reversement de l'excédent d'investissement de l'eau à Orléans Métropole.

Enfin, dans le cadre de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016, les restes à réaliser 2016 sont intégrés au budget primitif 2017 à hauteur de 711.440 € et concernent principalement les études de faisabilité de la salle de gymnastique, accessibilité des bâtiments, réfection toiture...

L'ANNUITÉ DE LA DETTE :

Au sein des dépenses d'investissement, le montant inscrit en remboursement de la part capital des emprunts contractés est de 99 000 €.

Le montant total de l'encours s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 666 890.34 € et se décompose de la manière suivante :

- l'emprunt contracté pour le financement des investissements de l'année 2007 (272 813.92 €)
- l'emprunt contracté pour le financement des investissements de l'année 2010 (151 260.13 €)
- l'emprunt contracté pour le financement des investissements de l'année 2011 (149 466.29 €)
- l'emprunt à taux zéro contracté auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (93 350 €).

L'encours de la dette par habitant pour notre commune est de 88.22 €, à comparer avec le ratio de la strate qui est de 910 €.

Organisme prêteur	Dette à l'origine	Type de taux	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Remboursement du capital (année 2017)
Caisse d'allocations familiales	193 350 €	0 %	93 350.00 €	20 000 €
Banque populaire	250 000 €	Taux fixe	151 260.13 €	20 578.42 €
Crédit Agricole	200 000 €	Taux fixe	149 466.29 €	17 482.64 €
Caisse d'épargne	600 000 €	Taux fixe	272 813.92 €	40 442.78 €
	1 243 350 €		666 890.34 €	98 503.84 €

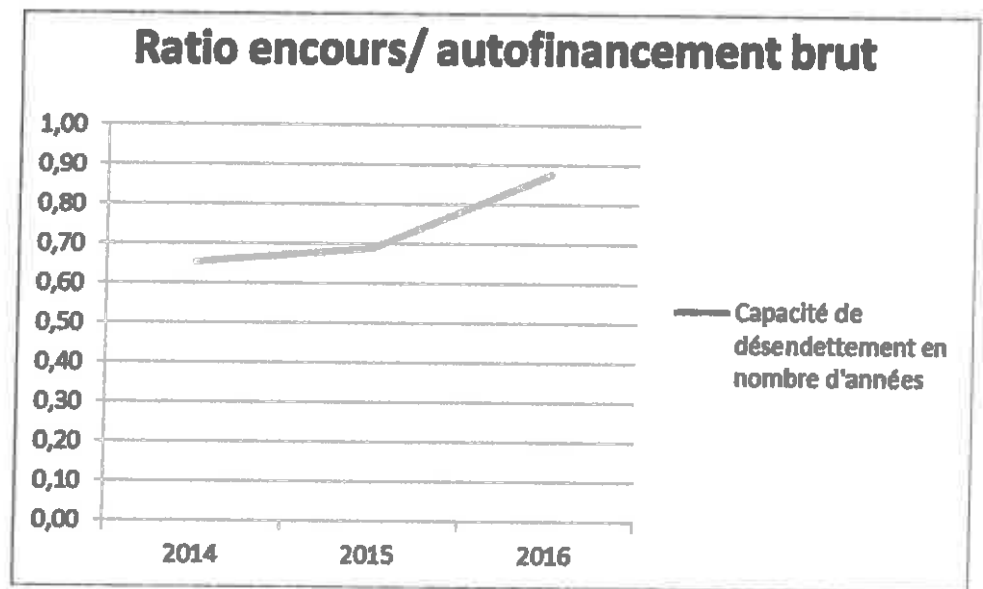
2017 / 024

CAPACITE DE DESENETTEMENT :

Exprimé en nombre d'années, la capacité de désendettement est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Elle permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Pour une commune, la zone dangereuse commence entre 10 et 12 ans.

Pour Saint Denis en Val, la situation est très favorable car le ratio est inférieur à 1.



LES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :

Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes (1 691 182 €) et seront les suivantes :

- 39 700 € pour la révision PLU
- 16 300 € pour le remplacement de poteaux incendie
- 13 700 € pour la vérification, maintenance des poteaux incendie
- 78 000 € pour les travaux de voirie rue des Fontaines
- 903 707 € pour les travaux de la 3^{ème} tranche pour la requalification urbaine des Auvernats
- 294 800 € pour les dépenses de fonctionnement réalisées sur le domaine public (entretien lotissements, élagage, arrosage, éclairage public...)
- 145 175 € pour les dépenses d'investissement du budget de l'eau potable
- 25 300 € pour les dépenses de fonctionnement du budget de l'eau potable
- 85 000 € pour les redevances d'occupation du domaine public
- 48 000 € pour les travaux d'extension de réseau
- 31 000 € pour les travaux de remplacement de points lumineux

- 3 000 € pour la pose de coussins Berlinois
- 1 000 € pour le solde de la mission d'accessibilité voirie
- 1 500 € pour l'acquisition de mobilier urbain
- 5 000 € pour les travaux de requalification du ruisseau temporaire dit « Bras de Bou »

⇒ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2017 / 024

RECETTES INVESTISSEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	EVOLUT* 16/17
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	690 680,04 €	1 542 467,56 €	-55,22%
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (r+o)	4 799,00 €	7 000,00 €	-31,44%
16	EMPRUNTS ET DETTES CONTRACTES	0,00 €	0,00 €	
001	RESULTAT INVEST CUMULE (années antérieures)	565 759,96 €	1 583 924,44 €	-64,28%
021	PRELEVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	364 717,05 €	1 270 416,00 €	-71,29%
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €	
28	AMORTISSEMENTS	347 170,00 €	334 057,00 €	3,93%
	RECETTES ORDRE	10 000,00 €	193 000,00 €	-94,82%
45	DEPENSES TRANSFEREES A ORLEANS METROPOLE	1 691 182,00 €	0 €	
	REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT ANNEE ANTERIEURE	45 000,00 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 719 308,05 €	4 930 865,00 €	-24,57 %
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 386 561,04 €	1 549 467,56 €	54,03%

L'ensemble de ces dépenses d'investissement est financé par :

- La subvention du Conseil Départemental pour la mise aux normes des passages piétons. 4 799 € ont été budgétisés à cet effet.
- Les dotations et fonds divers à hauteur de 690 680.04 € dont 440 000€ pour le FCTVA, 150 000 € pour la taxe d'aménagement et 100 680.04 € pour la partie du résultat de fonctionnement 2016 affectée à la section d'investissement.
- Les opérations d'ordre à hauteur de 721 887.05 € dont : le prélèvement sur la section de fonctionnement (autofinancement) 364 717.05€, les amortissements (347170 €) et les opérations d'ordres à l'intérieur de la section (10 000 €).

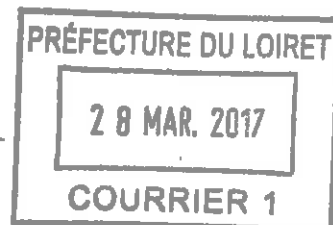
Des restes à réaliser 2016 en recettes sont à intégrer au budget primitif 2017 à hauteur de 45 000 euros. Ils concernent le solde du Fonds de concours que nous avons obtenu pour la 2^{ème} tranche du quartier des Auvergnats.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 de la Commune tel que présenté.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le 28.03.2017
Publié ou Notifié
le 30.03.2017



Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Pour certifier conforme,
Le Maire, **MARTINET**



Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication